



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

A - C

Houdry, Vincent

Lyon, 1716

Permission de l'Ordinaire.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75847](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75847)



PERMISSIONS.

JE souffigné Provincial de la Compagnie de JESUS, dans la Province de France, suivant le pouvoir que j'ai reçu de notre Reverend Pere General, permets au Pere VINCENT HOUDRY, de la même Compagnie; de faire imprimer l'Ouvrage qu'il a composé, qui a pour titre, *la Bibliotheque des Prédicateurs*, lequel a été revû par trois Theologiens de notre Compagnie, en foi de quoi j'ai signé la presente Permission. A Paris, le premier jour de l'an 1709.

MICHEL LE TELLIER.

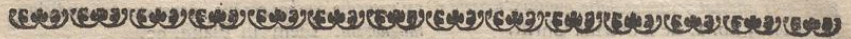
JE souffigné Provincial de la Compagnie de JESUS, dans la Province de France, suivant le pouvoir que j'ai reçu de notre Rev. Pere General, permets au Pere VINCENT HOUDRY, de la même Compagnie, de faire imprimer l'Ouvrage qu'il a composé, qui a pour titre, *la Bibliotheque des Prédicateurs*, lequel a été revû par trois Theologiens de notre Compagnie, en foi de quoi j'ai signé la presente Permission. A Paris, le 12. de Janvier 1710.

LOUIS FRANCOIS CLAVIER.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre, *la Bibliotheque des Prédicateurs*, par le P. VINCENT HOUDRY. Les personnes qui s'appliquent au sacré Ministère de la parole, y trouveront ce tresor du Pere de famille, dont il est parlé dans l'Evangile, d'où ils pourront tirer des richesses anciennes & nouvelles pour les répandre avec abondance & avec fruit sur les Fideles, en les instruisant pleinement des veritez du Salut, & en les portant efficacement à la pratique des vertus necessaires pour acquerir les veritables biens de l'Eternité. A Paris, le 28. Janvier 1711.

REGERY.



Approbation du Reverend Pere Beeckman Examineur Synodal.

CET Ouvrage intitulé, *la Bibliotheque des Prédicateurs*, n'ayant rien qui ne soit orthodoxe, & qui ne puisse servir tres-utilement à conserver par la parole de Dieu les maximes de l'Evangile & la Morale Chrétienne, l'on ne scauroit assez en approuver l'édition dans ce pays, où les Prédicateurs prêchant à la maniere & en langue françoise peuvent particulièrement s'accorder d'une Bibliotheque Françoise, & où le Libraire donnant tous les soins à corriger le grand nombre de fautes d'impression dont les deux éditions étrangères se trouvent remplies, le goût du Lecteur pour le recueil d'une infinité de choses singulieres dans le sens, ou dans l'expression & le choix que l'Auteur en fait, n'aura point le mélange du dégoût qu'a coûtume de causer l'impression defectueuse. A Liege, le 6. Decembre 1715.

LAMBERT DE BEECKMAN, Exam. Synod.

Permission de l'Ordinaire.

AYANT vû l'Approbation du R. P. LAMBERT DE BEECKMAN Examineur Synodal, nous permettons, que le Livre intitulé, *la Bibliotheque des Prédicateurs*, soit imprimé à Liege. Donné dans la même Ville, le 6. Decembre 1715.

F. P. L. LE DROU, EVESQUE DE PORPHYRE,
Vicaine General du Diocèse de Liege.